

RÈGLEMENT

(Conditionnant les candidatures des écoles de sculpture)

1. Le Symposium International de Sculpture est organisé par la ville de La Bresse **du samedi 5 mai à 8 h au dimanche 13 mai à 18 h**.
Les sculpteurs sur **Pierre** sont accueillis **dès le lundi 30 avril à 9 h**.
2. Le thème retenu est : **Regard**.
3. Pour assurer un caractère convivial à cette manifestation, les sculpteurs sur bois ne pourront utiliser les tronçonneuses que les samedi 5 et dimanche 6 mai et les autres jours de 8h à 10h uniquement, sauf le mardi 8 mai et jeudi 10 mai, jours fériés. Tenir compte de cette contrainte lors de l'élaboration du projet.
4. L'organisation met à disposition de chaque élève :
 - un billot de tilleul ou autre essence coupé pendant l'hiver (hauteur : 150 cm x diamètre : 50 à 80 cm, dimensions indicatives)
 - ou 6 pièces de tilleul de 150 cm longueur x 20 cm largeur x 6 cm épaisseur pour la réalisation de sculpture en bas relief (dimensions indicatives)
 - ou un bloc de pierre (diverses origines) : 1/2 m³ maximumLa sculpture est réalisée dans le volume du matériau disponible. Aucun morceau autre que ceux provenant du billot ou du bloc d'origine ne peut être rattaché à l'œuvre (l'élève peut éventuellement apporter son matériau en coordination avec l'article 4). L'association de la couleur, du métal, du nylon... dans le respect du projet d'origine est autorisée de manière à valoriser la réalisation. La sculpture terminée devra être réalisée conformément à la maquette. Les dimensions extérieures ne doivent pas excéder 1,50 m. Il est impératif d'évider la sculpture en bois à l'intérieur, afin de stabiliser la matière.
5. Pour la sélection, l'élève doit obligatoirement créer une **œuvre originale** sur le thème du symposium. Il présentera **un seul projet** dans le matériau qu'il choisira à l'article 4. Le dossier d'inscription, à envoyer en Mairie pour le **5 décembre 2017 au plus tard**, devra contenir obligatoirement :
 - une maquette en volume (2D ou 3D de 20 cm de hauteur maximum) ou des photographies sous plusieurs angles de la maquette réalisée. Joindre un texte succinct de la démarche artistique et technique de réalisation ;
 - un croquis du projet de sculpture avec un texte explicatif et le titre de l'œuvre ;
 - une fiche technique indiquant les dimensions de l'œuvre terminée ;
 - une fiche d'inscription avec une photo récente (photo passeport) ;
 - une courte biographie (Curriculum Vitæ).
6. L'élève sélectionné doit confirmer sa présence sous 10 jours.
7. L'élève doit apporter avec lui tous les outils nécessaires à la réalisation de sa sculpture.
Une meule est mise à disposition pour permettre l'affûtage des outils.
Son professeur veillera à ce que sa caisse à outils soit complète et l'assistera sur le site.
8. L'élève travaille à l'extérieur sous abri éclairé.
Une réunion technique obligatoire concernant l'organisation de la semaine se déroulera le samedi 5 mai à 8 h.
9. L'élève travaille à son emplacement sous la responsabilité de son établissement. L'horaire de travail est prévu entre 8h et 19h avec une pause à 12h pour le repas s'il le souhaite. Tout travail de l'élève après la clôture du Festival ne sera pas autorisé pour des raisons de sécurité.
10. Assurance : L'établissement devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile. Une convention sera établie entre l'établissement et la ville.
11. L'élève sélectionné **s'engage** à être présent **impérativement** à la soirée d'accueil le **vendredi 4 mai à 18 h et durant toute la durée du Festival**.
12. L'élève sera sollicité pour participer à des échanges culturels (tables rondes) en public et diffusés par les médias. Il apportera de la documentation, éventuellement sur support numérique, de son univers artistique.

27^e Festival International de Sculpture « Camille Claudel »

Symposium international du 5 au 13 mai 2018 - LA BRESSE (Hautes-Vosges)

13. La présentation officielle des œuvres réalisées se déroulera sur le site, **le samedi 12 mai à 18 h**. Pour en permettre le bon déroulement et dans l'intérêt d'une présentation harmonieuse, chaque artiste devra nettoyer son emplacement avant 15 h.

14. L'œuvre réalisée deviendra la propriété de l'élève. Il pourra la vendre mais elle devra rester sur le site jusqu'à la clôture du Festival. Le Comité d'organisation retiendra 20% du montant du prix de vente. Si elle n'est pas vendue, elle devra rester à La Bresse jusqu'à la fin du Festival 2019 et sera exposée dans différents lieux publics. Toutefois, si l'élève souhaite emporter sa sculpture à la fin du Festival 2018 ou avant le Festival 2019, il devra régler au Comité 20% du prix de la sculpture. La valeur de l'œuvre devra être communiquée à la présidente du Comité avant la fin du symposium. En cas de contestation, le prix définitif de l'œuvre sera fixé par le comité.

La sculpture non reprise par son créateur dans un délai de **3 ans** deviendra la propriété de la ville de La Bresse, qui la mettra en valeur.

15. Une exposition vente des œuvres réalisées pendant les festivals précédents aura lieu durant la semaine du Festival.

16. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant le symposium demeure réservé au seul organisateur.

17. Tous les élèves recevront un diplôme de participation au Symposium International de Sculpture.

18. L'élève sera remboursé de ses frais de transport, trajet le plus direct et le plus économique, depuis son point d'attache jusqu'à La Bresse (toute autre initiative ne sera pas remboursée par le Comité), sur présentation de justificatifs (billet d'avion, de train, de bus, tickets d'essence...) à hauteur de 40%, dans la limite de **500 €**. Le remboursement des frais de transport et de la prestation se fera par virement bancaire (fournir un Relevé d'Identité Bancaire international avec Code IBAN) après la clôture de la manifestation. L'hébergement et la restauration des élèves sélectionnés sont gratuits et assurés par le Comité d'Organisation. Les frais personnels tels que boissons supplémentaires, téléphone, etc., sont à la charge du participant.

19. L'hébergement de l'élève est réservé dans les familles d'accueil du :

- lundi 30 avril à 9 h au lundi 14 mai à 9 h pour les sculpteurs sur pierre.
- vendredi 4 mai à 18 h au lundi 14 mai à 9 h pour les autres sculpteurs.

et les repas seront pris dans différents restaurants définis par le Comité.

20. Le Comité d'organisation du Festival organise un transport gratuit : gare ferroviaire de Kruth - La Bresse (22 km) le vendredi 4 mai à 15 h et le lundi 14 mai à 8 h. Les élèves arrivant par avion à l'aéroport de Basel - Mulhouse Euro Airport (sortie française) pourront prendre une navette jusqu'à la gare ferroviaire de St Louis Gare et le train pour la gare ferroviaire de Kruth via Mulhouse Ville.

Nom Prénom

Lu et approuvé

Signature :